

224C2789  
FR0013181864-FS0962

20 décembre 2024

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**VIRIDIEN**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 décembre 2024, la société M Partners Capital LLC<sup>1</sup> (24 Shipyard Drive, Suite #102 Hingham, MA 02043, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 décembre 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIRIDIEN<sup>2</sup> et détenir, pour le compte desdits fonds, 382 506 actions VIRIDIEN représentant autant de droits de vote, soit 5,34% du capital et 5,32% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VIRIDIEN sur le marché.

<sup>1</sup> Contrôlée par M. John Mirshekari.

<sup>2</sup> Anciennement dénommée CGG.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 7 161 465 actions représentant 7 187 005 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.